

SUIVI GYNÉCOLOGIQUE DE PRÉVENTION, SEXUALITÉ, RÉGULATION DES NAISSANCES



ANNÉE
2025 - 2026

PRÉSENTATION

Une étude publiée en 2021 par l'Institut national d'études démographiques (INED), a révélé qu'environ 15% des grossesses, en France, étaient non planifiées. Ces chiffres peuvent varier légèrement d'une année à l'autre en fonction de l'évolution des comportements et de l'accès à la contraception, influencée par de multiples facteurs comme l'état de santé, le statut socio-économique, les politiques publiques mais aussi la disponibilité des services. Santé Publique France dans son bulletin de santé VIH-IST de novembre 2023 décrit "une recrudescence préoccupante de certaines infections sexuellement transmissibles (IST) en France ces dernières années comme celle à Chlamydia chez les moins de 25 ans".

L'évolution des compétences des sages-femmes dans le champ de la régulation des naissances (contraception, orthogénie) ainsi que dans les stratégies de dépistage et de traitement des IST permet de diversifier l'offre de soin pour les femmes en bonne santé et de les accompagner vers une prise en charge adaptée. Le suivi gynécologique de prévention par les sages-femmes favorise le dépistage précoce des cancers gynécologiques et la coordination pluridisciplinaire des soins. Le libre choix du praticien, l'évolution de la démographie médicale, offrent également une place privilégiée aux médecins généralistes dans le suivi gynécologique de prévention et de consultations de contraception.

Références :

"L'évolution démographique récente de la France 2023", Institut national des études démographiques

"Contraception, à chacun et chacune sa méthode", Inserm

LOI n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires

Décret n° 2016-743 du 2 juin 2016 relatif aux compétences des sages-femmes en matière d'interruption volontaire de grossesse par voie médicamenteuse

Loi n°2021-502 du 26 avril 2021 visant à améliorer le système de santé par la confiance et la simplification

Décret n° 2024-367 du 23 avril 2024 modifiant les conditions d'exercice par les sages-femmes de la pratique des interruptions volontaires de grossesse instrumentales en établissement de santé

OBJECTIFS

▶ Aptitudes et compétences

- > Acquérir et optimiser des connaissances médicales concernant la régulation des naissances (sexualité, contraception et interruption volontaire de grossesse)
- > Acquérir les compétences relatives à prévention des cancers gynécologiques ainsi qu'à la prévention et au traitement des IST

Compétences visées : régulation des naissances, suivi gynécologique de prévention, interruption volontaire de grossesse, sexualité humaine, infections sexuellement transmissibles, et vaccination.

PUBLIC CIBLE

- > Titulaires d'un Diplôme d'État de sage-femme
- > Titulaires d'un doctorat de médecine

Toute demande d'accès en l'absence de ces prérequis fera l'objet d'une réunion de la commission pédagogique qui déterminera alors si la personne peut s'inscrire au DU.

PROGRAMME

↳ Enseignements

Module 1 : Suivi gynécologique de prévention, sexualité et contrôle des naissances, Interruption Volontaire de Grossesse

- > Cibler les patientes nécessitant une réorientation en fonction du motif de consultation
- > Identifier les conditions de la réalisation de la consultation en pluridisciplinaire
- > Mener un entretien en écoute active
- > Assurer un recueil d'informations adapté
- > Effectuer l'examen gynécologique de prévention
- > Réaliser un frottis cervico-utérin, ou un test HPV et interpréter les résultats
- > Associer les recommandations en vigueur à la CAT
- > Élaborer les actions de prévention possibles dont la vaccination établie par le calendrier vaccinal
- > Réaliser des analyses de pratiques pertinentes en gynécologie de prévention
- > Assurer un suivi en collaboration avec les médecins libéraux et gynécologues obstétriciens
- > Réaliser un examen général des seins
- > Connaître les examens d'imagerie (échographie, mammographie) et en comprendre les enjeux (interprétation et CAT médicale)
- > Identifier les situations particulières (en fonction de l'âge, des comportements, de la vie sexuelle et du niveau socioéconomique)
- > Suivi de l'adolescente
- > Troubles sexuels
- > Comportements sexuels à risques : dépistage et traitement des IST des patientes et de leurs partenaires asymptomatiques
- > Repérer les violences intrafamiliales
- > Connaître les bases de réglementations en France de l'IVG
- > Identifier les interlocuteurs et leurs missions face à la demande de l'IVG
- > Identifier et analyser les modes de prise en charge de la patiente dans un réseau pluridisciplinaire
- > Informer les patientes des différents types d'IVG existants
- > Conduire et planifier le suivi de la patiente
- > Identifier les situations à risque : IVG récurrentes, IVG chez l'adolescente
- > Identifier les difficultés éthiques, déontologiques, psychologiques des soignants et des couples
- > Utiliser une technique d'entretien spécifiquement adaptée à ce contexte et adopter une relation d'aide
- > Comprendre le suivi post-IVG et son accompagnement
- > Organiser un relais vers un suivi de ville

Module 2 : Régulation des naissances et contraception

- > Identifier les différentes situations et motifs de consultations
- > Réaliser un entretien en identifiant la population et les déterminants psycho-sociaux, économiques et religieux
- > Maîtriser une technique d'entretien type « BERCER » ou autre
- > Identifier la nécessité d'un éventuel examen gynécologique et d'un suivi de prévention
- > Présenter et argumenter l'intérêt des modes d'action, avantages et inconvénients des différents moyens contraceptifs
- > L'adapter au besoin de la femme, du couple (notion d'information éclairée et adaptée)
- > Discuter des prescriptions possibles ou de la réorientation vers un médecin ou un spécialiste
- > Réaliser des analyses de pratiques pertinentes en contraception
- > Réaliser la pose d'un DIU/SIU, la pose d'un diaphragme, préservatif féminin, implant
- > Coordonner une prise en charge des femmes en situations particulières

› Évaluations

- > Validation du stage clinique par le ou les tuteur(s) de stage identifié(s)
- > Rédaction d'un récit de situation clinique authentique (RSCA) évalué par l'équipe pédagogique
- > Suivi des enseignements pratiques (modules 1 et 2 sur Brest)

› Méthodes pédagogiques

Chaque module est complété et développé par une présentation d'une revue récente de la littérature et de la synthèse des recommandations en vigueur (HAS), des avis d'experts (CNGOF, patientes expertes/partenaires, autres experts indépendants) et de la réglementation actuelle. De même, une réflexion sur la prévention des risques, particulièrement importante dans ce domaine, est maintenue en fil conducteur tout au long des interventions. Chaque thème sera étayé par une analyse de pratiques.

La formation, dispensée par des enseignants, enseignants-chercheurs et intervenants extérieurs, s'appuie sur des méthodes pédagogiques actives.

Des classes virtuelles autour des questions des apprenants sur le suivi gynécologique et le choix contraceptif seront réalisées avec le Dr Marc Zaffran, (pseudo d'écrivain : Martin Winckler). Les situations particulières en contraception seront présentées par le Dr Thelma Linet.

RESPONSABLES PÉDAGOGIQUES

- > **Mme Maï LE DÛ**, Maître de conférences des universités, *Faculté de Maïeutique de Brest, Université de Bretagne Occidentale*
- > **Mme Anne GABRIEL**, Enseignante sage-femme, *Faculté de Maïeutique de Brest, Université de Bretagne Occidentale*

MODALITÉS PRATIQUES

Durée :

- > 90h d'enseignement dont 49h en présentiel et 41h à distance
- > 21h de stage obligatoire

Dates :

- > Début de la formation : mi-septembre
- > Fin de la formation : fin septembre (N+1)

Localisation des cours : En présentiel, à la Faculté de Maïeutique de Brest, Université de Bretagne Occidentale (site de la Faculté de Médecine et des Sciences de la Santé)

Tarifs 2025/2026 :

- > Formation continue : 1800€ (possibilité d'une prise en charge et indemnisation par l'ANDPC ou le FIF-PL : nous contacter pour plus de renseignements).
- > Interne DES : 1800€

CANDIDATURE

Conditions d'accès

Sur dossier

Candidature en ligne : www.univ-brest.fr/fcsante > Candidature

ACCESSIBILITÉ

À l'UBO, le Service d'accompagnement des spécificités (SAS) et un référent handicap formation continue et alternance vous accompagnent dans l'adaptation de votre parcours universitaire.

Contactez le 02 98 01 80 42 ou par mail handicap.referentfc@univ-brest.fr dès le début de vos démarches.

CONTACTS

Service Universitaire de Formation Continue et d'Alternance - Pôle Formation continue en santé

Adresse : 22 rue Camille Desmoulins - CS93837 - 29238 Brest cedex 3

Téléphone : 02 98 01 69 50 - Mail : fc.sante@univ-brest.fr - Site web : www.univ-brest.fr/fc



LA FORMATION CONTINUE EN SANTÉ À L'UNIVERSITÉ DE BRETAGNE OCCIDENTALE

Chaque année, l'UBO forme environ **2000 professionnels** dans le domaine de la santé.

DIVERSES THÉMATIQUES

Encadrement de service ou structure • Hygiène hospitalière • Hypnose • Médecine générale et médecines spécialisées • Pédagogie médicale • Prévention en santé • Psychologie • Sciences infirmières • Soins spécifiques • Recherche clinique • Rééducation • réadaptation • Urgences...

PLUSIEURS DISPOSITIFS

- Reprise d'études sur des diplômes nationaux (Licence, Master, Doctorat)
- Diplômes d'État, d'Université et Inter-Universitaires (DE, DU, DIU)
- Formations courtes d'une ou plusieurs journées

Retrouvez notre
offre de formation
sur notre site web



www.univ-brest.fr/fcsante

Contacts

Téléphone : 02 98 01 73 26
Mail : fc.sante@univ-brest.fr

L'UBO est enregistrée
en tant qu'organisme de
Développement Professionnel
Continu (DPC)



Suivez-nous sur les réseaux sociaux



Formation Continue et Alternance
Université de Bretagne Occidentale



@sufca-univbrest